

2MBH

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros

Siège social : 40, rue des Bigaudes

78750 Mareil-Marly

879 135 614 RCS Versailles

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES

DU 14 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

le 14 octobre,

Les associés de la Société :

- Maxime HUGENTOBLER, propriétaire de500 actions

- Mathilde BERQUIN, propriétaire de500 actions

également Président de la Société,

1 000 actions

ont pris ce jour, à l'unanimité, les décisions transcrites ci-après et qui se rapportent à l'ordre du jour suivant :

- modification de l'objet
- modification corrélative des statuts ;

Le président met successivement aux voix les délibérations suivantes, figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

Les Associés décident d'étendre à compter de ce jour, l'objet :

de « La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- Toutes opérations de transactions sur immeubles et fonds de commerce ;
- L'acquisition, la cession et la gestion de tous biens immobiliers et de toutes valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières et leur gestion ;
- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
 - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'activité spécifiée ci-dessus ;
 - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ladite activité ;
 - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. »

à

« La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- Toutes opérations de transactions sur immeubles et fonds de commerce ;
- L'acquisition, la cession de tous biens immobiliers et de toutes valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières et leur gestion ;
- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
 - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'activité spécifiée ci-dessus ;
 - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ladite activité ;
 - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. »

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.

Deuxième résolution

En conséquence, les Associés approuvent la modification de l'article 2 des statuts de la société.

Cette résolution est adoptée par la majorité des voix.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé par les associés pour servir et valoir ce que de droit.

Signatures

Maxime HUGENTOBLER

Associé



Mathilde BERQUIN HUGENTOBLER

Associée

